

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 17 septembre 2015

Présents : *Mesdames et Messieurs CAMACHO Philippe, LECLERCQ Gérard, GOURLÉ Annie, MARTELL Bernard, COMBES Mireille, DELAHAYE Daniel, QUÉVREUX Alain, BERTHELOT Claude, LÉGER Sylvie, CORDELETTE Edith, REDON Hélène, LEDOUX Sylvie, SERYLO Véronique.*

Absents ayant donné pouvoir : *HUARD Patrick à MARTELL Bernard et ROY Thierry à REDON Hélène.*

M. BERTHELOT Claude, assisté de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée la modification du point n° 4, prévu à l'ordre du jour comme suit : « mise en place de 4 horloges astronomiques, au lieu de 3 ». L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- **Accepté à l'unanimité**, la création de 3 fiches opérations en investissement intitulées « remplacement d'une douche au logement communal situé au 19, rue de l'Osière », « acquisition d'une auto laveuse pour le ménage à la salle du Marais » (ce matériel ne sera pas mis à disposition des locataires de la salle, une formation pour son utilisation étant nécessaire), « acquisition d'un module pour servir de réfectoire aux salariés du service technique » (le ménage de ce réfectoire sera assuré par les agents utilisateurs), et **a établi** une décision modificative budgétaire en conséquence (7 420 € prélevés sur la fiche opération « création d'une maison des services publics »).
- **Adopté à l'unanimité, moins une abstention (E. Cordelette)**, le transfert de l'office de tourisme de la ville de Soissons à la Communauté d'Agglomération du Soissonnais, étant entendu que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) publiée le 7 août 2015 prévoit, outre le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes, le renforcement de la compétence économique, la promotion du tourisme étant intégrée dans cette compétence.
- **Décidé à l'unanimité**, de renouveler l'adhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de gestion.
- **Accepté à l'unanimité** la mise en place de 4 horloges astronomiques permettant la programmation des horaires d'allumage de l'éclairage public, situées rues des Rochers, de Vauxrezis, des Hardrets et au Villé, sachant que le coût total des travaux s'élève à 2 567 € HT, **s'engage** à verser à l'USEDA la contribution de 2 053.98 euros au titre du budget primitif 2016 (le reste dû étant pris en charge par l'USEDA).

Monsieur le Maire aborde le point « explications du retard dans le planning d'exécution des travaux de la chaussée Brunehaut par la Communauté d'Agglomération du Soissonnais » : il informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une pétition relative à l'état de la chaussée Brunehaut suite aux travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées/eaux pluviales. Il ajoute qu'il regrette que les personnes signataires de cette pétition ne soient pas présentes et ajoute qu'il est plus facile de faire circuler une pétition que venir s'expliquer en réunion.

Il rappelle les faits et ces diverses interventions pour faire avancer ce dossier.

Dans le courant du mois d'août, une Paslysiennne a téléphoné à la mairie pour faire part de son mécontentement au sujet des problèmes évoqués précédemment. Monsieur le Maire accompagné d'un Maire Adjoint s'est rendu au domicile de cette personne lui expliquant, pendant près d'une heure, les raisons du retard dans la réfection de la chaussée et débattant sur de nombreuses autres informations communales. Et pourtant, malgré cela, quelques jours plus tard, la mairie était destinataire de cette pétition, menée par cette Paslysiennne rencontrée quelques jours plus tôt.

De nombreuses personnes rencontrées depuis, lui ont précisé avoir signé cette pétition uniquement parce qu'elles étaient excédées de l'état de la route.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la Communauté d'Agglomération qui est maître d'œuvre et non la commune. Il a quand même demandé à l'Agglo à plusieurs reprises d'informer les riverains sur les retards dans les travaux. Un courrier leur a donc été adressé.

Les travaux sont maintenant réalisés, mais le même problème se pose pour le quartier du Mur Barré.

Monsieur le Maire précise que la pétition aurait du être transmise au Président de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais celui-ci étant à l'initiative des travaux. D'autre part, le nécessaire avait déjà été fait par le Maire auprès des services compétents de l'Agglo avant la signature de la pétition.

➤ Monsieur le Maire donne la parole à Mireille COMBES qui fait un compte rendu de la dernière commission élargie du CCAS :

- Mireille COMBES informe le Conseil Municipal que 3 commissions ont été créées au sein du CCAS et ont permis les décisions suivantes lors de la réunion élargie :
 - Achat de jeux d'extérieurs pour les petits pour un montant de 3 542.21 euros. Ces jeux seront installés à l'emplacement de l'ancienne salle de karaté.
 - Un goûter inter génération est proposé le mercredi 4 novembre : petits et aînés se retrouveront autour de jeux de société pour ensuite déguster des crêpes.
 - Aides : de nombreuses aides sont mises en place et pourront être versées principalement suite à un « accident de la vie » (divorce, décès, chômage,...). Un dossier devra être constitué (revenus, charges, etc...) en mairie et sera étudié par le conseil d'administration du CCAS.
 - Une information qui développera tous ces sujets sera distribuée avant la fin de l'année.
 - Opération brioches : elle aura lieu les 10 et 11 octobre. 180 brioches sont commandées. Les élus et membres du CCAS se répartissent les quartiers de distribution.

➤ Monsieur le Maire donne la parole à Claude BERTHELOT qui fait un compte rendu de la dernière rencontre du 7 juillet avec Mathilde REVE chargée de mission gestion de sites auprès du Conservatoire des espaces naturels de Picardie :

- La commune de Pasly a signé en 2009, une convention pour la gestion et la valorisation de son patrimoine naturel avec le conservatoire des espaces naturels de Picardie pour une durée de 15 ans. Les zones concernées par cette convention sont : la carrière de Mahy, l'ancien terrain militaire lieu dit Blanc Limon nommé « les Saudraies ».
- Suite à notre rencontre du 7 juillet et après visite du site des Hardrets, le conservatoire nous propose d'étendre notre partenariat à ce nouveau site par le biais d'un bail emphytéotique (*bail immobilier de très longue durée*).
- Après en avoir discuté, le **conseil municipal décide**, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans regroupant la gestion et la valorisation du patrimoine naturel pour les zones, carrières de Mahy, les Saudraies, les Hardrets. Ce bail annule ainsi la convention précédemment citée.

➤ Monsieur le maire donne la parole à Alain QUEVREUX : celui-ci explique que l'entreprise qui réalise actuellement le terrassement du lotissement « derrière Longpont » va mettre à la disposition de la commune plusieurs camions de terre. Cette terre sera utilisée pour remblayer une partie du terrain dont la commune est devenue propriétaire au lieudit « les Aulnes », soit une bande d'environ 4 mètres de largeur le long du chemin des écoliers. Monsieur le Maire précise que la commission chargée de mettre en place le nettoyage du terrain se réunira prochainement.

➤ Questions diverses:

- La maison sise chaussée Brunehaut, propriété communale, devait être détruite début juillet. Hors, 6 nichées d'hirondelles de fenêtre ont empêché cette démolition car l'hirondelle est une espèce protégée. Après contact avec l'association « Picardie Nature », il a été convenu que la mairie attende l'envol des oisillons pour démarrer la démolition de la maison et qu'elle achète

des nids artificiels. Six nids ont été commandés : 2 seront installés à l'école, 2 à la mairie et pour les 2 derniers, en accord avec le riverain qui nous a signalé la présence des oiseaux, ils seront peut être installés sur sa maison.

- Travaux au quartier des Aulnes : la signature de l'acte de rétrocession du quartier des Aulnes a été retardée du fait que la SACICAP ASO (propriétaire actuel) n'a pas fourni tous les papiers nécessaires au notaire. La signature est prévue mardi 22 septembre. L'entreprise qui doit réaliser les travaux est retenue par d'autres chantiers en cours et ne peut nous préciser à quelle date elle sera disponible pour débiter lesdits travaux.
- Ramassage des ordures ménagères « les points noirs » : Monsieur le Maire accompagné d'élus s'est rendu à différents endroits de la commune où se situent les points noirs, en présence de Monsieur BEAUDELOT, responsable sécurité à la communauté d'agglomération du Soissonnais. Diverses pistes de résolution des problèmes ont été évoquées et sont à l'étude. A charge pour la communauté d'agglomération de signer des conventions avec les riverains pour l'aménagement de zones de retournement qui seront financées par l'agglomération. Un rappel toutefois, à compter du 1^{er} janvier 2016, aucun sac plastique ne sera ramassé, tout doit être mis dans les containers prévus à cet effet. Cette mesure vise à assurer la sécurité des ripeurs (agents chargés du ramassage).
- Daniel DELAHAYE a rendez vous mardi 22 septembre avec l'agriculteur qui cultive le dessus des grottes du chemin de la Montagne et avec un des riverains pour évoquer le risque d'éboulement.

Pour extrait certifié conforme, le 21 septembre 2015,

Le Secrétaire de séance,



Claude BERTHELOT



Le Maire,



Philippe CAMACHO